

Lausanne, le 22 juin 2022

Communiqué de presse

41^{ème} Congrès du PLR Vaud, votations du 25.9.22 :
NON à une énième initiative anti-agricole, OUI à la solidarité intergénérationnelle pour assurer l'AVS et OUI à la récupération de recettes fiscales et à plus d'obligations vertes par la réforme de l'impôt anticipé

Près de 200 délégués étaient présents ce soir à St-Légier pour prendre congé de Pascal Broulis et Philippe Leuba, deux hommes d'Etat qui se sont fortement engagés pour le canton, ses habitants et son économie. Les congressistes ont également remercié les députés et membres du comité sortants et se sont prononcés sur les objets soumis à votations le 25 septembre 2022.

« Elevage intensif » : un NON massif à une initiative inutile et punitive

A l'unanimité moins une abstention, les congressistes ont balayé ce texte des milieux antispécistes qui pénalisera injustement les paysans et les consommateurs suisses et augmentera encore davantage les importations d'aliments. Durant sa présentation, le Conseiller aux Etats Olivier Français a souligné que l'élevage intensif n'existe pas en Suisse, pays qui dispose déjà d'une des législations la plus stricte au monde en matière de protection des animaux.

Ce texte résultera aussi en une augmentation massive des prix pour des biens de première nécessité à l'heure où l'inflation est déjà en forte hausse.

AVS 21: 2x OUI à la solidarité entre générations et à la flexibilisation des rentes

Par 149 OUI, 14 NON et 3 abstentions sur le projet d'AVS 21 et par 147 OUI, 16 NON et 12 abstentions au relèvement de la TVA, les délégués ont très largement suivi les arguments mis en avant par la conseillère nationale, Jacqueline de Quattro. Les congressistes ont estimé que ce projet équilibré permettra d'assurer l'avenir de l'AVS sans réduire les rentes et tout en incluant des mesures d'accompagnement pour les générations proches de la retraite.

De plus, AVS 21, donnera la liberté aux gens de percevoir le versement de leur rente selon leurs besoins, totalement ou partiellement, dès l'âge de 63 ans, ou de l'ajourner jusqu'à 70 ans.

Réforme de l'impôt anticipé : OUI à la récupération de recettes fiscales et d'emplois

A la suite d'une présentation du Conseiller national Olivier Feller, les congressistes ont approuvé l'objet à l'unanimité moins deux abstentions.

Cette loi permettra de rapatrier des recettes fiscales, des activités de financement et les emplois liés qui échappent aujourd'hui à la Suisse. La réforme de l'impôt anticipé, qui ne contient aucun allègement fiscal, donnera également une chance aux obligations vertes.

Votation cantonale sur le Conseil de la magistrature : OUI à un projet favorisant l'indépendance de la justice

Les délégués ont suivi l'avis de la députée et vice-présidente du parti Florence Bettschart-Narbel à l'unanimité moins 2 NON et 27 abstentions.

Ce projet porté par la conseillère d'Etat Christelle Luisier a pour premiers objectifs de renforcer l'indépendance de la justice et de simplifier l'actuel mille-feuille en matière de surveillance de la justice. En effet, ce ne sont pas moins de six instances qui ont aujourd'hui des compétences à ce sujet.

Comptes 2021 : encore un bilan positif !

C'est sur un résultat positif que les comptes 2021 du PLR Vaud ont été clôturés et approuvés par acclamation. Ce bilan montre qu'en 2021 l'activité post-covid a repris et que le traditionnel repas de soutien du PLR, avec des centaines de participants, a rencontré un franc succès.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Bettschart-Narbel, vice-présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87

Quentin Racine, vice-président du PLR Vaud, 079 843 26 14

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

Christopher Ulmer, secrétaire général adjoint du PLR Vaud, 079 258 62 08